

mais au bout de quelques jours ou quelques semaines les problèmes reviennent. Nous avons également cherché toutes les failles d'eau dans notre sol, observé là où l'électricité pouvait s'engouffrer. Pour tenter de protéger nos bêtes, nous avons réalisé une grande tranchée de 200 mètres de long et presque deux mètres de profondeur, nous avons placé des bâches à l'intérieur, pour isoler. Mais peut-on réellement lutter contre la force des courants ? J'en doute. Le nombre des machines et leur puissance est bien trop important. C'est un peu comme si on construisait un barrage contre le Pacifique. Quoi que nous fassions, le fléau revient toujours.

Les promoteurs n'ont rien fait pour nous aider, et certains géobiologues ont eu une attitude ambiguë : ils nous ont dit « C'est vous qui êtes impactés, ce n'est pas à vous de payer, le promoteur éolien doit agir ! » Nous avons confiance. Malheureusement, ils tenaient un double discours, ils étaient à la solde des fabricants éoliens. Ces spécialistes ont fourni aux promoteurs des photos prises chez nous à votre insu, alors nous avons déchanté. Aujourd'hui nous nous sentons très seul. Pour nous enfoncer, et prouver que le problème venait de nous, l'un d'eux est allé jusqu'à photographier un boîtier électrique défectueux sur une clôture, et un puits artésien, présent sur notre terrain depuis toujours ... Voilà les arguments qu'ils ont fournis pour rejeter la faute sur nous. Les machines font plusieurs centaines de mètres de haut, il y a une centrale électrique à proximité, les failles d'eau rejoignent notre ferme, mais non, c'est la faute d'un puits ancestral et d'une pauvre clôture.

Bien sûr, nous avons demandé au promoteur de nous fournir les résultats de leur production électrique, afin de les placer en face de nos relevés laitiers, et de prouver nos dires : nous voulions démontrer que lorsque les machines tournent, la santé de nos vaches est catastrophique. Mais le promoteur a toujours refusé de nous fournir quoi que ce soit en prétextant que, d'après l'étude des géobiologues, ils étaient mis hors de cause. Un rapport a été rendu dans notre dos, et on s'est bien gardé de nous le présenter.

Un député a essayé de nous aider, il a tenté de faire remonter les éléments au gouvernement, il a voulu contacter les promoteurs, il a lui aussi été débouté.

On nous répond qu'il faut bien fabriquer de l'électricité.

Nous avons porté plainte à la préfecture qui nous a répondu deux ans après sous la pression du député que nous avions sollicité.

Aujourd'hui, notre élevage est condamné, mais nous essayons de tenir car nous voudrions réussir à prouver ce que nous subissons : nous ne sommes pas les seuls dans cette situation : Sioux Berger a recensé de nombreux cas dans toute la France. A chaque fois, on retrouve les mêmes causes : problèmes de champs magnétiques et infrasons, véhiculés par le sol ou par les airs. Entre victimes on essaie de s'entraider, mais c'est dur. C'est un combat difficile.

Chers éleveurs, chers agriculteurs, si un parc est en construction près de chez vous, je ne peux que vous conseiller de faire un état de votre exploitation avant la mise en route des machines. Faites-le viser par un huissier. Ensuite, si votre troupeau est impacté, il sera trop tard, vous n'aurez plus que les yeux pour pleurer. Nous sommes le pot de terre contre le pot de fer : nous sommes les gênants, et nos bêtes sont les témoins d'un désastre écologique sans précédent, alors mieux vaut qu'elles disparaissent, et nous avec.

Témoignage recueilli par Sioux Berger

Janvier 2024.

En savoir plus sur l'ensemble des témoignages recueillis par Sioux Berger : Le prix Du Vent, éditions du Rocher, Sioux Berger.

<https://www.librairiesindependantes.com/.../9782268107899/>

<https://www.fnac.com/a17150108/Sioux-Berger-Le-prix-du-vent>

Les Pentes, Sioux Berger

<https://www.fnac.com/a16307372/Sioux-Berger-Les-Pentes>

[#eoliennes](#) [#escrologie](#) [#siouxberger](#) [#editionsdurocher](#) [#vaches](#) [#elevage](#) [#ileetvilaine](#)

[#energiesrenouvelables](#) [#aerogenerateurs](#)

ANNEXE VII - 4.12 - pièce n° 8

Témoignages

Cas de souffrance animale et de déboires pour des éleveurs à proximité d'usines éoliennes :

Dans ce document nous avons compilé quelques témoignages sur ce sujet brûlant. Nous avons évité les photos choquantes, notamment de vaches ou de veaux agonisants. C'est pourtant une réalité que vivent les éleveurs confrontés à ces graves problèmes. Tous les téléspectateurs connaissent le cas de la famille Potiron en Loire Atlantique, mais ils ne sont pas les seuls, loin de là !

1°) Témoignages recueillis par Sioux Berger, auteur du livre « Le prix du vent ». Audition de la FED (Fédération de l'Environnement Durable) à l'ANSES* le 22/2/2021

La Somme Février 2021/Témoignage de Philippe Leroy, Somme (80)

Distance éoliennes : les plus proches à 600 mètres

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches + pigeons

Mise en route du parc : 5 veaux en un mois Impossible de les faire téter

Eoliennes mises à l'arrêt, les problèmes disparaissent

Naissances gémellaires 6 fois de suite

Naissance d'un veau mort-né de plus de 80 kg

Perte de plusieurs bêtes le même jour, sans raison.

Les animaux refusent de se mettre sur leurs pattes

Absence de migrations des pigeons ramiers

Sur les humains :

Terrain propice : les câbles enterrés pour relier les éoliennes au poste de livraison passent devant les bâtiments

Tests toxicologiques poils et cheveux 3x1/2 sup à la moyenne nationale

22 janvier 2019 Témoignage de Murielle et Didier Potiron, éleveurs à Puceul, 44

Distance des éoliennes : 720 mètres

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches -Décès

- qualité et quantité du lait à la baisse

-Refus d'entrer dans certains bâtiments

- mort subite de veaux

Sur les humains :

- Fatigue

- Crise d'épilepsie qui cessent quand on s'éloigne du site

- Maux de tête
- Terrain propice : schiste /failles rocheuses/ présence d'eau sous les bâtiments

23 janvier 2019 Témoignage de Céline Bouvet, agricultrice Loire Atlantique

Distance éoliennes : 1 km

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches

- Décès, morts subites
- veaux malades : problèmes pulmonaires, diarrhées
- Terrain propice : schiste.
- Température du sol irrégulière
- pattes enflées/ mammites à répétition /qualité et quantité du lait à la baisse
- Refus d'entrer dans certains bâtiments ou d'en sortir quand les éoliennes fonctionnent/refus d'avancer sur la route, sans raison apparente/refus de boire. 400 litres bus contre 2500 normalement

Sur les humains :

- Tête prise dans un étau, envie brutale de dormir à certains endroits de la maison

Détail du témoignage

"Depuis l'arrivée des éoliennes, mon fourrage cuit à même le sol" **Témoignage de Céline Bouvet, agricultrice en Loire Atlantique**

J'habite à plus d'un kilomètre d'un parc éolien. Je suis donc « assez loin », selon la réglementation française qui autorise l'implantation d'éoliennes à 500 mètres des habitations.

J'exploite seule une ferme de 78 hectares, et je suis installée depuis 1997. Je possède 35 vaches laitières. Si j'ai décidé de prendre la parole et de témoigner, c'est avant tout pour dire aux autres personnes qui souffrent et qui n'osent pas parler qu'il est temps de le faire. J'en ai assez, que, depuis 5 ans, on me dise que « je ne connais pas mon métier », que mes remarques sont « d'ordre psychologique », ou que je « ne connais pas mes animaux ». Et lorsque ce sont des personnes qui ne mettent pas un pied à la campagne qui vous font ce type de remarque, je vous avoue que ça fait très mal.

Voici donc ce que j'ai constaté depuis que les éoliennes sont là, et je vous invite à regarder les photos que j'ai prises :

- Quand les éoliennes fonctionnent, mes vaches se mettent à avoir des comportements étranges : elles refusent de sortir du bâtiment, ou au contraire refusent d'y entrer. Elles semblent éviter certains endroits.

- Lorsque je sors mes bêtes en passant par la route, elles réagissent bizarrement et refusent d'avancer à un endroit bien précis, un peu comme s'il y avait sur le sol une barrière invisible.

- Lorsqu'elles vont aux champs et qu'il fait très chaud, elles s'approchent de l'abreuvoir. Elles essaient de tremper le museau, puis elles reculent brusquement, et refusent de boire. Un peu comme si on avait raccordé une clôture électrique à l'eau ! Cet été, il a fait vraiment très chaud. Normalement, je leur apporte environ 2500 litres. Elles en ont bu à peine 400. Alors qu'on ne vienne pas me dire que c'est moi qui m'invente des histoires.

- Mes vaches ont des soucis de mammites à répétition, elles sont beaucoup plus fréquentes et plus persistantes : il s'agit d'une infection au niveau de la mamelle. Et pourtant je n'ai rien changé à ma façon de faire. Le vétérinaire ne comprend pas. Je joins une photo.

- Comme vous le voyez sur les photos, leurs pattes sont par endroit enflées, sans raison apparente.

- A certains endroits de ma ferme, les veaux étaient malades : des problèmes pulmonaires en plein été, des diarrhées incompréhensibles. Je les ai déplacés et ils se sentent un peu mieux.

- Cet été, alors que les éoliennes tournaient, quatre vaches, une chez moi, trois chez mon voisin, sont mortes d'un coup en plein champs. On les a retrouvées étendues, avec du sang qui coulait des narines.

- Et il y a plus étrange encore : la température de l'ensilage a changé. Je vous explique : en été, je rentre le foin, et je fais de l'ensilage pour l'hiver. C'est un mélange d'herbe et de maïs qu'on broie et qu'on place sous une bâche en plastique. Cela nous permet de nourrir nos bêtes à la période où elles restent dans les bâtiments. Le contrôleur laitier vient vérifier la qualité de mon ensilage. Et pour cela, il prend la température du mélange. Aujourd'hui, par exemple, il fait 6 degrés dehors, l'ensilage doit être à 6/7 degrés aussi. Eh bien par endroits, ce n'est pas le cas du tout : lorsqu'on plante le thermomètre, cela peut atteindre 50 degrés : regardez la photo ! Vous avancez de quelques mètres, et la température redevient normale. Bien entendu, mon fourrage n'est plus bon du tout, il est cuit ! C'est un peu comme si je donnais du caramel à mes vaches.

- Dans ma maison, c'est le même constat. Dans la cuisine, par moments, on meurt de chaud, un peu comme s'il y avait une sorte de chauffage par le sol. On a la tête prise dans un étau, et une envie de dormir brutale. Au salon, rien, tout est normal.

Depuis que les éoliennes sont là, il y a quelque chose qui ne va pas dans le sol. Le problème provient-il par les câbles enterrés ? Provient-il des nappes d'eau ? Des ondes sonores générées par l'éolienne ? Ceux qui s'intéressent de près aux éoliennes regardent beaucoup plus les pâles qui tournent, mais ils ne s'occupent pas trop de ce qui se passe dans le sol. Et loin des éoliennes, on peut en tomber malade, croyez-en mes vaches.

Moi, tout ce que je demande, c'est de vivre dignement de mon travail, et que ce cauchemar s'arrête. On nous dit qu'il faut nous taire, et qu'il faut s'y faire. Eux, ils disent que leur « parc est aux normes ». On me dit que si je ne suis pas contente, je dois partir, quitter la ferme de mes parents et mes grands-parents. Eux, ils ne payent même pas leurs impôts en France, c'est une société étrangère située au Luxembourg qui exploite le parc, et moi, je dois me taire, payer les frais vétérinaires et les pénalités à répétition parce que la qualité de mon lait n'est plus « aux normes » ? Elle est où la logique ?

Témoignage recueilli par Sioux Berger

Témoignage de Michel Gardien, Chanteloup. Bretagne

Distance éoliennes : 500 m

Synthèse symptômes :

Sur les animaux : chiens

- Tournent en rond, et brusquement, ne tiennent plus sur leurs pattes
- Décès subit des deux chiens deux mois après la mise en service des éoliennes, le vétérinaire conseille de ne pas adopter de nouveaux chiens à cet endroit

Sur les humains

- Effet stroboscopique
- Problèmes neurologiques

Témoignage de Stéphane Le Béchec, Allineuc, (Côtes d'Armor) 25 février 2020

Distance éoliennes : antennes relais et éoliennes en cercle autour des bâtiments. Les boussoles indiquent 3 nords différents dans la stabulation

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches

Les animaux achetés en bonne santé dépérissent rapidement

Les vaches ne dorment pas la tête au nord, ce qui est le cas normalement

Les vaches refusent de boire ou de manger le fourrage à certains endroits

Décès par hémorragie. Le sang « pisse par les mamelles » Le décès des vaches correspond aux pics de consommations électriques

Génisses stériles

Sur les humains :

Vertiges Frissons Acouphènes Nausées

Bras et mains qui « picotent »

NB : Terrain propice : failles d'eau. 1 volt 100 constaté dans le sol. Au-dessus de 40 millivolts les vaches ne boivent plus.

Article de presse point 2)

Témoignages de colombophiles dans l'Aisne (10 juin 2019)

Distance éoliennes : 1km, et 200 éoliennes sur le secteur •

Synthèse des symptômes sur les animaux : pigeons

-Les pigeons voyageurs dressés ne retrouvent plus le pigeonnier.

- Pertes de 50 oiseaux sur 150

- Les pigeons ramiers migrants ont disparu

Témoignage de Philippe Marchandier Mazinghien (59)

Distance éoliennes : 800 mètres

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches

-50 000 litres de lait en moins par rapport à la production avant la mise en route des éoliennes

-27 veaux morts en un mois.

-Les veaux ne veulent pas téter et se laissent mourir

- Les vaches rachetées arrivent en pleine forme puis dépérissent peu à peu
- Perturbation de l'équilibre des naissances mâles / femelles.

Sur les humains :

Nuisance liée au bruit, maux de tête, acouphènes

Tests poils cheveux 11 fois ½ supérieurs à la moyenne nationale

Terrain propice : nappes d'eau dans le sol sous les stabulations

Témoignage de Jean François Letrionnaire, agriculteur dans le Morbihan (56) (14 février 2020)

Distance éoliennes : 150 aérogénérateurs à + de 5 km

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches

- Baisse de la production de lait progressive, avec l'augmentation du nombre d'éoliennes
- Les bêtes refusent de rentrer dans la stabulation ou se jettent dehors avec violence, s'écrasent et se montent les unes sur les autres. Pic de folie à 18 heures, lorsque la consommation électrique est importante
- Morts subites, 6 vaches en un seul week-end

- Sur les humains : - acouphènes

Les abeilles victimes des éoliennes (3 mars 2020)

Distance éoliennes : 700 mètres

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : abeilles

Les abeilles sont déboussolées par suite de la mise en route des éoliennes,

-elles ne se regroupent pas pour former un nouvel essaim au printemps.

-Les abeilles communiquent par infrasons. Les infrasons des aérogénérateurs sont de même fréquence

Février 2021/Témoignage de Philippe Leroy, Somme (80)

Distance éoliennes : les plus proches à 600 mètres

Synthèse des symptômes :

Sur les animaux : vaches + pigeons

- Mise en route du parc : 5 veaux en un mois impossible de les faire téter
- Eoliennes mises à l'arrêt, les problèmes disparaissent
- Naissances gémellaires 6 fois de suite
- Naissance d'un veau mort-né de plus de 80 kg
- Perte de plusieurs bêtes le même jour, sans raison.
- Les animaux refusent de se mettre sur leurs pattes
- Absence de migrations des pigeons ramiers

Divers témoignages recueillis par Sioux Berger

Loire Atlantique (44) : Elevage de Conquereuil, éoliennes à 1 km, effondrement de la production de lait et de sa qualité. Puceul : deux élevages, décès de plus de 300 vaches éoliennes à 720 mètres.

-Aisne (59) : Eoliennes à 800 mètres, troupeau décimé, les veaux meurent par dizaines, les vaches partent à l'équarrissage. Le phénomène a démarré avec la ligne à haute tension, et il s'est accentué avec la mise en route des aérogénérateurs. L'ensemble de ces éleveurs se plaignent, comme les riverains, également de maux de têtes, acouphènes...160 plaintes en cours.

-Ardennes et Aisne : 250 éoliennes dans le secteur, les colombophiles (qui élèvent des pigeons voyageurs) perdent également leurs animaux depuis la mise en route des machines : ceux-ci se repèrent grâce aux champs électromagnétiques dans l'air et dans le sol, sont totalement déboussolés, ils ne reviennent pas, et ils meurent.

-Cantal (15) : éoliennes à 700 mètres : les veaux ne veulent plus téter depuis le démarrage des aérogénérateurs, les bêtes refusent de rentrer dans les stabulations quand il y a du vent et que les machines tournent.

-Allier : Eoliennes à 540 mètres Pour des raisons techniques, le parc a été arrêté pendant quelques mois et les vaches n'avaient plus aucun problème de santé.

Morbihan : 150 aérogénérateurs à 5 km, l'éleveur a perdu la totalité de ses bêtes. Autres élevages avec symptômes identiques : Nord / Bretagne/ Normandie/ Deux sèvres /Somme

*ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

2°) Des articles consacrés aux problèmes rencontrés par les éleveurs

Yann Joly, débouté, poursuit son combat face au parc éolien

Après l'audience du 16 novembre dernier, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son verdict : Yann Joly, qui a vu son troupeau laitier dépérir suite à l'implantation d'un parc éolien en 2011 et 2013, est débouté. Mais il ne lâchera pas l'affaire.

Publié le 13 janvier 2022 - Par Alix Penichou



Yann Joly espérait faire reconnaître le «trouble de voisinage» causé par les éoliennes sur son troupeau. Le TGI de Paris l'a débouté, mais il souhaite faire appel.

© Pixabay

L'annonce du jugement est un coup de massue. En portant son affaire en justice face à un promoteur éolien, Yann Joly savait que le combat serait rude. Mais être débouté ainsi, sans aucune demande de pièces complémentaires, est une déception. L'audience du 16 novembre devant le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris était déterminante. *«Ce n'est même plus une question d'argent. Je sais que si je touche quelque chose, ce ne sera pas avant des années. Mais ma crédibilité en prend un coup. Je passe pour un farfelu, qui a tort sur toute la ligne»*, regrette l'ancien éleveur laitier installé au Boisle.

Pour rappel, l'agriculteur espérait faire reconnaître le trouble anormal de voisinage que l'implantation d'un parc éolien en 2011 puis 2013 aurait causé sur son élevage laitier. Il avait repris l'exploitation familiale en 1995 et avait beaucoup misé sur l'élevage laitier, dont les résultats étaient bons jusqu'en 2011, date de mise en service des premières éoliennes. *«J'ai alors subi une baisse de production d'un tiers, et la qualité du lait était mauvaise. Je constatais aussi des soucis de pattes.»* Après l'installations de nouvelles éoliennes (vingt-quatre au total), ce fut la descente aux enfers. *«Mes vaches souffraient de problèmes de reins, de foie, d'infections mammaires, de mises bas compliquées... La mortalité a explosé.»*

La cause des maux est établie grâce à l'expertise d'un géologue : les éoliennes sont construites sur une rivière souterraine qui passe sous le bâtiment d'élevage. Or, les ondes électromagnétiques sont véhiculées par l'eau. Lors d'intense activité des machines, les vaches ne s'abreuvent plus. *«Elles buvaient en moyenne 3 m³ au lieu de 15 m³. Quand on sait qu'il faut 3 l d'eau pour faire 1 l de lait...»* Yann a pris la lourde décision de mettre un terme à l'activité d'élevage laitier en 2015, et n'exploite plus que ses 160 ha. *«Depuis la vente de mon troupeau, je perds 100 000 E d'EBE chaque année. En mai 2020, cela représentait 1 million d'euros.»*

Pas d'étude scientifique

L'explication de ce déboulement ? *«La justice a critiqué de nombreux détails du dossier, plus que le fond de l'histoire en lui-même»*, estime l'éleveur. Le TGI soulève notamment la non-recevabilité du rapport de Mme Nansot, experte auprès la cour d'appel d'Amiens, intitulé *«préjudice économique sur la production laitière depuis l'installation des parcs éoliens à proximité du site d'élevage»*. Elle s'y réfère à la géobiologie *«qui n'est pas prise au sérieux par la communauté scientifique»*, est-il noté dans le jugement. Il est donc estimé que *«les demandeurs sont défaillants à rapporter la preuve du lien de causalité entre les troubles anormaux et la présence des éoliennes.»* Le tribunal indique même qu'*«à ce jour, il n'existe pas d'étude scientifique ayant démontré que les éoliennes peuvent avoir un impact sanitaire sur les animaux et notamment sur les bovins»*.

L'union fera-t-elle la force ?

Pas de quoi décourager Yann Joly cependant. *«Nous allons faire appel»*, assure-t-il. Il compte notamment sur le collectif pour faire bouger les lignes. C'est aussi le discours de maître François Lafforgue, son avocat, qui défend de plus en plus de dossiers similaires, d'agriculteurs réunis au sein de l'Anast (Association nationale animaux sous tension).

Blessé, l'agriculteur entend *«ne pas attendre une éventuelle victoire pour vivre»*. Une reconnaissance de la nuisibilité des éoliennes lui rendrait sa crédibilité, et un dédommagement financier serait un espoir pour l'avenir. *«Je pourrais ainsi permettre à ma fille, passionnée d'élevage, de s'installer. Aujourd'hui, remonter un troupeau laitier au même endroit est voué à l'échec.»*

Mystère dans les Côtes-d'Armor autour de la mort inexplicable de 300 vaches

En trois ans, Stéphane Le Béhec, éleveur à Allineuc, a perdu près de deux cents vaches. Son voisin, Patrick Le Néchet, une centaine. Des morts aux circonstances inexplicables.



Stéphane Le Béhec au milieu de ses vaches, au premier plan une bête gravement atteinte de pelade. (Le Courrier indépendant)

Par **Rédaction Loudéac** Publié le 27 Mar 19 à 16:29

[Voir mon actu](#) Suivre Le Courrier Indépendant

Édit du 4 novembre 2019 : Cet article a été publié le 27 mars 2019. Nous l'avons intégré en novembre à une enquête menée par les rédactions d'actu.fr sur les champs et ondes électromagnétiques. Vous pouvez la retrouver en suivant le lien.

Sur son téléphone portable, **Stéphane Le Béhec, éleveur laitier** à La Ferrière en **Allineuc**, près de **Loudéac (Côtes-d'Armor)** conserve les clichés de **ses bêtes mortes**. Il y en a 170. Des photos dures à regarder.

Certaines vaches sont tombées raides, la bouche pleine, pendant qu'elles mangeaient. Une autre, l'œil pâle, victime d'un AVC, a vomi juste avant de trépasser. Or en principe, les vaches ne peuvent pas vomir.

Au nombre anormal de décès subi par le troupeau s'ajoutent des **comportements anormaux** que personne ne sait expliquer.

J'ai pris deux chiens ; ils se sont enfuis loin de la ferme. Par moments, les vaches deviennent folles et forcent les clôtures pour s'éloigner de la ferme, alors que leur comportement normal serait d'aller chercher leurs veaux. C'est épouvantable comme situation. »

[À lire aussi](#)

- VIDEO. Le mal étrange qui frappe les vaches d'Allineuc en images

Courants électriques parasites

L'éleveur affirme que loin d'avoir été entendu par les services sanitaires, **on a essayé de le faire passer pour un mauvais éleveur**, voire un homme qui maltraiterait ses bêtes. Une accusation particulièrement violente pour une profession où l'animal est le centre de la vie.

Stéphane Le Béhec a une certitude : l'**électricité** émise ou transportée par les équipements implantés aux alentours de sa ferme est à l'origine des maux qui frappent son cheptel.

Les mesures que l'éleveur a effectuées montrent que dans plusieurs endroits de l'exploitation, le courant électrique passant dans le sol s'élève à 3 volts. Selon lui, ces **courants parasites** proviennent d'une **ligne à haute tension** qui jouxte son pré. Il pointe aussi du doigt **une antenne-relais** de téléphonie mobile, « une catastrophe depuis qu'elle est passée en 4G », et une structure **éolienne** non loin de l'exploitation.

Ces perturbations seraient exacerbées par l'existence de **failles géologiques en sous-sol dans son terrain**, failles qui captent les courants électriques parasites.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Assurément, on constate que quelque chose se passe sur ces terres dont l'éleveur ne saurait être tenu pour responsable. Les boussoles perdent le nord magnétique, les oiseaux migrateurs, les buses et autres rapaces ont cessé d'y venir, ainsi que les rongeurs... On ne rencontre même plus d'escargots, de limaces ou de batraciens sur le site.

[À lire aussi](#)

- Champs et ondes électromagnétiques, courants parasites... de quoi s'agit-il ?

Les vaches refusent de boire, leur température chute

Stéphane Le Béhec s'est installé sur cette exploitation en **janvier 2016**. « Dès le mois de février j'ai remarqué un comportement anormal de mon troupeau. »

L'éleveur en informe le vétérinaire sans que ce dernier ne s'en émeuve outre mesure. En juillet, le rythme des mortalités des bêtes s'est accéléré et la production laitière a chuté fortement. Le troupeau va de mal en pis. Au mois d'août 2016, **les vaches cessent de boire** et ne se couchent presque plus.

Un vétérinaire remplaçant l'enjoint de faire venir le **Groupe de Défense Sanitaire** (GDS), un organisme d'intervention prévu par la chambre d'agriculture de Bretagne, auxquels les éleveurs laitiers, s'ils y cotisent, peuvent faire appel en cas de problème.



Des vaches victimes de pelades, qui perdent leurs poils. (©Le Courrier indépendant)

À lire aussi

- Les courants électriques parasites, sources de stress pour les animaux

Des expertises mais pas de solutions

Malgré déjà 36 décès de bovins à l'époque, le GDS ne relève rien d'anormal. En octobre, par contre, il constate que 15 vaches ont une température corporelle près de deux degrés en dessous de la normale, sans explication.

Un audit réalisé par l'école vétérinaire de Nantes préconise d'améliorer les rations alimentaires. Le nutritionniste de la chambre d'agriculture confirme que la ration peut être améliorée, mais reconnaît qu'en aucun cas cela ne peut être la cause de la mortalité. Ni de la baisse de la production laitière. Encore moins de l'état de dégradation du cheptel.

Stéphane Le Béhec ajoute que s'il y avait eu carence alimentaire, les vêlages n'auraient pas été espacés de dix mois. Pendant ce temps, la souffrance de ses bêtes l'accable, le désespère.

Les factures s'accumulent

En effet les vaches souffrent, et c'est visible : pelades, diarrhées, infection urinaire qui touche tout le troupeau, œdèmes aux mamelles, etc. **La mortalité des veaux est alarmante**, d'autant que, régulièrement, ils refusent de téter leur mère.

L'éleveur estime que **le lait de ses vaches est devenu toxique**. Il a décidé de ne plus le laisser partir dans le circuit commercial. Dernièrement, les veaux qu'il a envoyés à l'abattoir ont été saisis après abattage : la viande ne séchait pas.

Tout cela entraîne une situation dramatique pour Stéphane Le Béhec qui n'arrive plus à payer ses factures. L'électricité et l'eau lui sont coupées. Des idées noires le hantent.

Si ça n'avait pas réagi dans la presse, je me foutais en l'air !



Une prim'Holstein dans un bien triste état. (©Le Courrier indépendant)

La santé de l'éleveur aussi se dégrade

L'investissement de 500 000 € pour la ferme vire au cauchemar, et au-delà de la santé de sa ferme, celle du paysan se dégrade. Il déclare que sa température corporelle est en dessous des 37 °C, et se plaint d'être devenu **électrosensible** :

Quand je mets les mains dans l'eau, ça me fait des crampes aux mains, ce n'est pas normal.

L'an passé Stéphane Le Béhec est victime d'un **incident cardiaque**. Sur sa ferme comme dans sa vie, tout semble partir à vau-l'eau.

Je ne suis pas seul dans ce cas. Beaucoup de gens sont malades autour de moi, il y a des cas d'AVC nombreux. Un élevage de lapins a fait faillite, juste à côté, chez un voisin, ce sont des boucs nains qui sont morts, les boyaux sont descendus à l'extérieur de leur corps. C'est scandaleux ! Il y a des gens qui font faillite, d'autres qui se suicident... C'est pour eux que je me battrais, je ne lâcherai rien. Il faut que les paysans confrontés au même problème sachent qu'ils ne sont pas seuls.

D'autres cas en Bretagne

À quelques kilomètres plus au sud, à Querrien, La Prénessaye, [Patrick Le Néchet a lui aussi perdu de nombreuses vaches](#) : 120 en 5 ans. Pour lui également un **taux anormalement élevé d'électricité dans le sol** a été observé.

La chambre d'agriculture de Bretagne indique qu'une quinzaine de signalements relatifs à ce type de problèmes ont été faits dans la région. « Il y en a du côté de Saint-Brieuc, un peu dans le Finistère et sur la moitié du Morbihan », rapporte Edwige Kerboriou, vice-présidente de la chambre d'agriculture en charge de l'environnement. « Tous les cas sont différents les uns des autres. »

La représentante de l'institution, qui s'est déjà déplacée chez Stéphane Le Béhec, reconnaît la présence de phénomènes « que personne n'arrive à résoudre ».

Tout le monde s'accorde à dire qu'il se passe quelque chose sur ce terrain. L'éleveur qui était là avant M. Le Béhec avait aussi des difficultés, mais moindres. On penche pour des courants magnétiques véhiculés dans le sol par des failles.

Mais la Bretagne n'est pas isolée, des troubles similaires dans des élevages imputés aux phénomènes électromagnétiques, sont rapportés un peu partout en France.

À lire aussi

- Tentatives de suicide, liquidations judiciaires, infarctus... des vies brisées à cause des ondes électromagnétiques

Des pressions exercées sur l'éleveur ?

Stéphane le Béhec a le sentiment que son cas dérange et qu'on aimerait bien qu'il quitte son activité sans faire de vagues :

Alors que je demandais leur aide, la DDPP et la chambre d'agriculture ont fait pression pour que je me taise. Ils ont dit que j'allais perdre mon troupeau si je parlais à la presse ! Maintenant, la question va au-delà, si le lait est impropre à la consommation et si les perturbations qui touchent mes animaux touchent aussi les êtres humains, alors c'est un scandale majeur qui se prépare.

L'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a réalisé des études à la demande du ministère de l'Agriculture qui n'ont pas permis de mettre en évidence des effets majeurs des champs électromagnétiques sur le comportement des animaux d'élevage. Mais l'agence reconnaît que l'impact des courants parasites sur l'état sanitaire des animaux reste mal connu.

Plainte sans suite

Stéphane Le Béhec a déposé **plainte en avril 2018**, pour négligence, mise en danger, empoisonnement volontaire ou involontaire. Toutefois cette plainte n'a pas abouti.

En attendant, ses bêtes continuent de mourir et l'éleveur a l'intention de dénoncer la vente de sa ferme. Cette affaire ne saurait en rester là, les questions soulevées sont trop graves, elles appellent des réponses.

Oussama Sbaï

Parc éolien : la poule aux œufs mous



« Sous l'usine éolienne de la montagne Sainte Victoire, mes poules, mes oies, et mes paons pondent des œufs mous »

Je m'appelle Joelle Gilbert et je vis à Lou Jas, sur la commune d'**Artigues**. Ici, les montagnes nous entourent à perte de vue, et la lavande pousse à l'état sauvage un peu partout. Nous sommes situés sur un site Natura 2000.

Avec mon mari, nous avons été bergers pendant 17 ans. Ensemble, nous avons travaillé sans compter nos heures auprès de nos bêtes. Nous avons depuis pris notre retraite, mais nous ne pouvons pas imaginer la suite de notre vie sans être entourés des animaux. C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter 5 alpagas, nous avons conservé quelques ânes, des chèvres, des oies, des paons et des poules.

Un jour, c'était avant le confinement, j'ai vu arriver au bout de notre chemin une dame blonde, salariée d'un promoteur, qui a installé un panneau sur le grillage : il s'agissait d'un arrêté de construction pour un parc éolien de 22 mâts, à 1 km de chez nous. Ce parc se situe entre la montagne Sainte Victoire et la basilique de Saint Maximin. Puis un huissier est arrivé. Il était venu pour constater que le panneau avait bien été installé. Il a pris une photo, et il est reparti.

Ensuite, l'employée du promoteur a tout simplement détaché le panneau. Je me suis approchée et je lui ai demandé :

- Mais pourquoi détachez-vous ce que vous venez d'installer ?
- Je suis dans la légalité, m'a-t-elle répondu, l'huissier a constaté.

Ensuite tout s'est déroulé en catimini, très rapidement, pendant le confinement.

L'usine à éoliennes a été construite à la vitesse de l'éclair. Il y a un an, elles ont été mises en service, et notre vie a basculé dans un cauchemar :

Nos oies, nos paons et nos poules évoluent en toute liberté sur deux hectares de terrain. Pour les protéger des prédateurs, l'enclos possède un grillage, d'un mètre de haut, mais nos volatiles n'ont pas envie de s'échapper, en général ils y restent tranquilles. Lorsque les éoliennes se sont mises à tourner, les oies et les paons sont partis dans tous les sens, et beaucoup ne sont jamais revenus. Nous avons 10 oies, il

ne nous en reste plus que 5. Les ânes se sont mis à braire sans raison, comme si un danger imminent allait survenir.

Ensuite, l'hécatombe a commencé : un petit alpaga est né avant le terme, malformé. Nous l'avons gardé chez nous et soigné pendant 14 mois. Mais nous n'avons pas pu le sauver. Les oies, les poules et les paonnes ont cessé de pondre, et les rares œufs qui sont apparus ont subi un bien curieux phénomène : les coquilles étaient toutes molles. D'habitude, lorsque c'est la saison des naissances, chez nous, c'est un peu l'arche de Noé, il y a des petits poussins qui se promènent un peu partout, et c'est toujours un moment enchanté puisque les paonnes ne pondent qu'une fois par an. Notre ferme est aujourd'hui bien triste.

Quant à nous, nous subissons de plein fouet l'installation de l'usine éolienne : mon mari et moi souffrons de violents maux de tête alors que nous n'en avons jamais eu auparavant. Dans notre cuisine, nous devons subir l'ombre portée des machines dont les pales coupent les rayons du soleil par intermittence. L'effet stroboscopique est insupportable. Imaginez la lumière d'un néon qui vacille en permanence dans votre maison.

Lorsque je me promène dans la montagne que Cézanne a tant aimée, je vous avoue qu'il m'arrive souvent d'en pleurer : les promoteurs ont massacré notre paradis. Partout, les arbres ont été broyés pour faire passer les machines et rien n'a été replanté. Ils ont été remplacés par des forêts d'acier et de plastique.

Nous avons travaillé toute notre vie pour un métier que nous avons aimé et une terre que nous avons choyée et respectée. Je ne savais pas qu'un jour, ces usines viendraient tout balayer sur leur passage. Nous sommes encerclés par 22 mâts de 125 mètres, et nous ne comptons plus les naissances, mais les morts.

*Témoignage recueilli par Sioux Berger
Février 2022*

Manche. En six ans, ces éleveurs ont perdu une centaine de vaches, Ouest France, le 29 juin 2021

La cause de la mort des animaux reste encore inexpiquée. Mais le Gaec de la Bretonnière, à Souilles (Manche), met en cause des courants électriques. La ferme se situe près d'un parc éolien.

Ouest-France Guillaume LE DU. Publié le 29/06/2021 à 18h16

« Une simple dermatite se transforme en nécrose, les abcès font la taille d'un ballon de rugby. Nos vaches semblent ne plus avoir de défense immunitaire. » Au Gaec de la Bretonnière, à Souilles (Manche), Catherine et Jean-François Leviautre, leur fils Alexandre, cherchent des explications sur les maux qui frappent le troupeau laitier. Depuis 2015, 94 vaches laitières sont mortes, mais les autopsies n'ont pas permis d'en déterminer la cause. « Dans une ferme de 140 vaches laitières, comme la nôtre initialement, on peut perdre deux à trois animaux par an mais pas quinze à vingt ! », affirme Jean-François Leviautre.

Des courants parasites, mis en évidence par un géobiologue, traversent l'exploitation laitière cernée par des douves. « **Ce sont des courants électriques perdus qui se propagent dans le sol en empruntant des zones de faille ou des passages d'eau souterrains**, explique l'Anast, l'association nationale des animaux sous tension, réunie à Souilles samedi 26 juin 2021. **Les nuisances intolérables subies par les éleveurs depuis 2015 font suite à l'implantation du parc éolien de la Vénérie (à 1,2 kilomètre de la ferme) et résultent vraisemblablement d'un problème de l'énergie électrique dû au câblage enterré dans une zone géologique inadaptée en raison de la nature des sols et des sous-sols.** »

Des études préalables

La question d'un défaut d'isolation des câbles électriques du parc éolien est posée. Sollicitée, la société qui a implanté les éoliennes, renvoie vers le constructeur allemand, responsable des câblages.

« **L'Anast se bat aux côtés des victimes pour que des études préalables soient réalisées avant toute installation afin d'éviter les risques de perturbations électriques, rayonnements électromagnétiques, tensions parasites ou courants vagabonds** », souligne Hubert Goupil, président de l'Anast. L'association défend une centaine d'éleveurs dont « **les animaux souffrent parce qu'ils sont à proximité d'une antenne-relais, d'une ligne haute tension, d'une éolienne ou d'un transformateur électrique** ».

Cinq éleveurs ont porté leur affaire en justice. D'autres, comme la famille Leviautre, sollicitent un protocole GPSE (Groupe permanent de sécurité électrique). Cette association qui dépend des industriels du secteur de l'énergie et de la profession agricole mandate des experts pour vérifier la conformité électrique d'une exploitation et proposer des solutions.

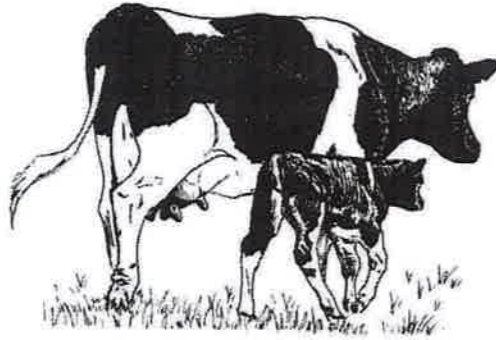
« **Les instances publiques semblent prendre conscience de la gravité de la situation** », avoue l'Anast. Philippe Bolo, député LREM du Maine-et-Loire, a remis le 4 juin, au ministre de l'Agriculture, un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPCEST) consacré à l'impact des champs électromagnétiques sur la santé des animaux d'élevage.

« **Il préconise un diagnostic géologique et électrique préalable aux installations d'infrastructure électrique ou de télécommunication. La géobiologie serait reconnue**, se félicite Hubert Goupil. **L'État pourrait aussi mettre des fonds (via une extension du FMSE, N.D.L.R.) pour soutenir les éleveurs.** »

La famille Leviautre évalue ses pertes à plus de 300 000 € en cas de cessation d'activité laitière. Le troupeau a fondu de 140 à 60 vaches laitières. La rentabilité (EBE) a chuté de 200 000 € à 19 000 €. « **Nos vaches ne produisent plus que 25 litres de lait par jour contre 35 litres avant. Nous collectons 1 400 litres par jour alors qu'il nous en faudrait le double...** »

Le troupeau a reçu des compléments alimentaires (vitamines, oligo-éléments) et des soins de pédicure. Mais les problèmes de locomotion, de hanches cassées, de mammites et de fièvre, persistent. « Lors de la dernière traite, 70 % des vaches affichaient des températures de plus de 39 °C. » Un enfer quotidien pour la famille Leviautre. « Encore cinq avortements et une vache morte cette semaine. » Catherine ne vit plus sur la ferme. « Les animaux sont physiquement atteints, mais les éleveurs aussi », confie-t-elle. Sa santé s'est améliorée depuis l'éloignement. Leur fils, Alexandre, ne compte pas poursuivre l'élevage. Il mise sur les productions végétales.

« Quand les éoliennes cessent de fonctionner, nos vaches vont bien »



Témoignage de Ludovic Ossedat, agriculteur dans l'Allier

Je m'appelle Ludovic Ossedat, et je suis agriculteur à La Prugne, dans l'Allier.

Je suis installé en GAEC avec mon frère dans la ferme familiale. Avant nous, mon père et mon grand-père s'occupaient de l'exploitation.

*A Mousserin, notre hameau, nous n'avons jamais eu de problème avec la santé de nos vaches, jusqu'à l'arrivée du parc éolien, il y a une dizaine d'années : 8 aérogénérateurs, le plus proche à 540 mètres. Depuis, lorsque leurs machines fonctionnent et qu'il y a du vent, nos vaches ne vont pas bien et notre lait n'est plus de bonne qualité. Nous avons des contrôles vétérinaires 3 ou 4 fois dans le mois, et c'est sans appel ... quand il y a du vent ... notre lait ne vaut plus rien Ce sont nos vaches laitières qui sont le plus impactées, car elles restent autour de la ferme, pour la traite. **Les autres, surtout l'été, partent pour l'estive dans de petites parcelles que nous possédons loin du parc, et elles vont beaucoup mieux.***

Moi, je n'ai rien à cacher : je dis simplement ce que je vois et ce que je constate. Mais ça n'a pas l'air d'être le cas de tout le monde

Le plus étrange, dans cette affaire, c'est quand même l'attitude du promoteur éolien. Il y a quelques années, on a protesté parce que le bruit des éoliennes est infernal. Pour dormir, bon courage, c'est l'enfer. Alors les promoteurs ont envoyé une société

indépendante pour faire des mesures sur le bruit. Ils ont bien insisté pour nous expliquer que c'était une boîte indépendante qui allait mesurer les décibels.

D'ailleurs, ceux qui sont venus poser les micros ont bien confirmé, les vendeurs d'éoliennes sont leurs meilleurs clients.

Jusque-là, tout avait l'air très clean ... sauf que ... Pendant les 3 semaines où les micros sont restés posés, eh bien les aérogénérateurs sont bizarrement restés à l'arrêt. Toutes les éoliennes étaient immobiles, on avait appuyé sur la touche off ... donc, bien sûr, pas un bruit et bien entendu, la fameuse société indépendante a conclu qu'il n'y avait aucun problème ... et, pendant tout le temps de cette expérience, nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux, et notre lait était au top de sa qualité étrange, pas vrai ?

A l'étranger : Etude en Pologne

JP RIOU études impact éolien sur les oies et les porcs

Les études sur les impacts des éoliennes sur les animaux de rente sont plutôt rares mais celles réalisées montrent des résultats inquiétants.

Une étude effectuée sur les oies de chair indique un risque de la proximité des animaux à deux échelles : (J Mikołajczak et al., « Preliminary Studies on the Reaction of Growing Geese (Anser Anser f. Domestica) to the Proximity of Wind Turbines »)

- Une augmentation du stress des animaux
- Une diminution du gain de poids des animaux

L'augmentation du stress des animaux se traduit par une augmentation du taux de cortisol dans le sang. Il est indiqué que « The lower cortisol concentration in animals kept at a distance of 500 m may indicate that this distance is safer for animals but still not safe enough » = « La plus faible concentration de cortisol chez les animaux (à 50 m de l'éolienne) par rapport aux animaux à 500 m indique que cette distance (500 m) est plus sûre pour les animaux mais pas suffisamment sûre ».

Il est en effet expliqué que les taux de cortisol des animaux à 500 m d'une éolienne de 2 MW sont largement supérieurs aux taux en situation normale, ce qui traduit un fort impact néfaste potentiel des éoliennes sur les oies de chair.

Des « changements de comportement » des animaux ont été observés, avec une activité physique moins importante. Une autre étude (Małgorzata Karwowska et al., « Effect of Noise Generated by the Wind Turbine on the Quality of Goose Muscles and Abdominal Fat ») montre un impact néfaste des éoliennes sur la qualité de viande des oies.

Les riverains d'éoliennes moins considérés que la viande de boucherie

Par **Jean-Pierre Riou** Modifié le 30 mars 2016 à 6h55

Une étude polonaise, validée par la communauté scientifique en juillet 2015 ([“The Effect of Varying Distances from the Wind Turbine on Meat Quality of Growing-Finishing Pigs”](#), Karwowska.M. & al.) vient d’établir la corrélation entre la qualité de la viande de porcs et la distance qui les séparait d’éoliennes lors de leur engraissement.

Ces porcs, répartis en 3 groupes, avaient été élevés respectivement aux distances de 50m (Groupe 1), 500m (Groupe 2) et 1000m (Groupe 3) d’éoliennes de 2MW. A l’issue de l’expérience, préalablement approuvée par un comité d’éthique sur l’expérimentation animale, une première constatation s’est imposée : celle d’une moindre prise de poids liée à la proximité des éoliennes.

A partir d’un poids initial de 30 kg, les animaux sont parvenus respectivement à 80 kg pour le groupe 1, 82.5 kg pour le groupe 2 et 90 kg pour le groupe 3. Mais des différences significatives ont également été trouvées sur la composition de leur viande, après abattage, mettant en évidence un lien entre la distance aux éoliennes et le PH (acidité des tissus liée au stress) des muscles du cou, ou l’importance de la glycolyse post mortem. De nombreuses autres corrélations ont également été découvertes, telles que celle de la diminution de la concentration d’acide alfa linoléique avec l’augmentation de la distance aux éoliennes. La littérature suggère, en effet, qu’il participe à la lutte contre le stress. Cette étude conclut sans ambiguïté à une influence néfaste significative du bruit des éoliennes sur la qualité de la viande.

Ce qui n’est d’ailleurs pas faits pour surprendre, puisqu’en 2013, une autre étude polonaise avait établi un lien entre les distances des éoliennes auxquelles des oies avaient été engraisées et leur taux de cortisol (hormone marqueur de stress). ([“Preliminary studies on the reaction on growing geese to the proximity of wind turbines”](#) J.Mikolajczak & al). Stress difficile à imputer, pour ces animaux, à une attitude négative envers les énergies renouvelables, pourtant évoquée lorsqu’il s’agit de riverains.

Ces deux études considèrent à la fois le rôle du bruit audible et celui des infrasons éoliens, dont on connaît les effets potentiellement néfastes pour la santé depuis les études de la NASA et du département américain de l’énergie dans les années 1980. Quelle qu’en soit la gamme de fréquence, la modulation d’amplitude (AM.) du bruit éolien y avait déjà été identifiée comme principal critère de stress pour les riverains. (N. D. Kelley, R. R. Hemphill, M. E. McKenna. “A Methodology for Assessment of Wind Turbine Noise Generation”, 1982, p.113).

L’amplitude excessive de cette modulation (EAM) du bruit éolien vient d’être remise sur le devant de la scène par le député de Daventry, Chris Heaton-Harris, lors de sa remise au gouvernement britannique du [rapport](#) d’un groupe d’experts

indépendants « INWG, Wind Turbine Amplitude Modulation & Planning Control Study, July 2015 » confirmant son rôle prépondérant, lié à la vitesse de rotation des pales et provoquant un « swishing » à chaque passage de celles-ci en fin de trajectoire basse.

Ce rapport passe en revue l'abondante littérature scientifique qui établit la réalité des effets néfastes des éoliennes sur le sommeil et la santé. Il évoque le déni constant de la filière industrielle visant à éviter qu'on en mesure les critères majeurs de gêne et les biais employés pour en minimiser la valeur lorsqu'elle est contrainte de le faire. (Work Package 4, p 3, §1.6) Ce rapport semble avoir provoqué un grand émoi outre Manche, dans une presse qui dénonce ces manœuvres et n'hésite pas à établir le parallèle avec le [scandale de VW](#).

ANNEXE VIII – 5

5 Description des alternatives examinées par le demandeur de permis

Annexes

5.1 Avis du 15-3-2024 du CESE Wallonie, Pôle Aménagement du Territoire – Parc de quatre éoliennes à Ragnies, Thuin

5.2 Demande de Permis – annexe V- Avis impétrants – redépôt Ragnies.pdf

5.3 Avis du 23-2-2024 du CESE Wallonie, Pôle Aménagement du territoire – périmètre de réservation pour la boucle du Hainaut



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

ANNEXE VIII - 5 - pièce 5.1.

AVIS

AT.24.29.AV

Parc de quatre éoliennes à Ragnies, THUIN

Avis adopté le 15/03/2024

Rue du Verbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* New Wind srl
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 31/01/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er} § 1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 12/03/2024

Projet :

- *Localisation :* Entre les villages de Ragnies, Thuillies et Donstiennes
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de quatre éoliennes sur le territoire communal de Thuin, situé plus précisément entre les villages de Ragnies, Thuillies et Donstiennes.

Les éoliennes projetées présentent une hauteur maximale de 180 m et une puissance individuelle comprise entre 3,465 et 4,2 MW. La production électrique nette par éolienne est comprise entre 8.593 et 9.376 MWh/an.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Au départ, le projet présenté en RIP (réunion d'information préalable) portait sur 9 éoliennes, témoignant du bon potentiel venteux de la zone. Il a été déplacé vers l'est vu la zone de parachutage de la Défense et réduit à 4 éoliennes. Le Pôle estime dès lors que ce parc déplacé et réduit n'est plus optimal en termes de productible au regard de l'importance des contraintes paysagères et environnementales.

Le Pôle constate que ce projet recompose le paysage en y créant de nouveaux points d'appels verticaux. Il modifie de manière importante le cadre paysager de trois périmètres d'intérêt paysager (extrémité sud du PIP₁, PIP₂ et PIP₇) ainsi que depuis une ligne de vue remarquable (LVR₁) et d'un point de vue remarquable (PVR₇). La modification du cadre paysager sera aussi importante depuis certaines zones d'habitat (hameau Champ fleuri et Donstiennes). Le Pôle remarque également que le projet s'implante à proximité du village de Ragnies qui est repris dans la liste des « plus beaux villages de Wallonie ».

Le projet aura également un impact important sur le milieu biologique. En effet, l'étude relève un impact fort sur plusieurs espèces d'oiseaux.

Le Pôle remarque que cette région est soumise à une pression importante en termes de développement éolien vu la présence de parcs existants et de projets en cours. Il constate notamment que si ce projet ainsi que le projet éolien de Florinchamps sont tous deux réalisés, ceux-ci induiront une charge paysagère notamment au niveau du village de Thuillies ainsi qu'une zone d'encerclement théorique. Tout comme dans son avis émis concernant le parc éolien de Florinchamps (avis du 26/09/2019 - Réf.AT.19.91.AV), le Pôle suggère qu'une réflexion globale des impacts cumulatifs de ces projets soit réalisée, notamment sur le paysage et la biodiversité.


De manière plus générale, l'analyse de ce projet illustre une nouvelle fois la carence d'une vision d'ensemble globale du potentiel éolien sur le territoire wallon.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- adoption d'un outil de planification spatiale,
- élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.


Samuël SAELENS
Président

V - Avis impactants - Rejet Ragnies, JP

ANNEXE VIII - 5 - pièce 5.2

A l'attention de
M. Henriët
New Wind
Avenue Albert 1^{er} 36/52

5000 NAMUR

Gosselies, le 28 janvier 2019

**Concerne: Synthèse de l'étude préalable du raccordement de votre production décentralisée
338716 : EOL 24.99 MVA Ragnies (Thuin)**

Monsieur,

En application de l'article 17 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 10 novembre 2016 relatif à l'analyse coût-bénéfice et aux modalités de calcul et de mise en œuvre de la compensation financière, publié le 08 décembre 2016, nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe une synthèse de l'étude préalable dans le cadre de votre projet de production verte.

Nous vous informons qu'en l'état actuel du réseau, il n'est pas possible de vous octroyer une capacité permanente de 24.99 MVA sur le poste de Thuillies. Nous pouvons mettre à votre disposition 14.857 MVA en permanent et 10.133 MVA en flexible.

Ces valeurs ont été établies conformément à la prescription technique C8/3 relative à la méthodologie de détermination de la capacité d'injection permanente et/ou de la capacité d'injection flexible en région Wallonne.

En outre, selon nos meilleures estimations au moment de l'établissement de cette étude préalable, le volume d'énergie modulé ne devrait pas dépasser 37.9 MWh/an à partir de fin 2021 et le placement d'un 2eme transformateur à Thuillies. Cette information, pour laquelle nous nous sommes basés sur un profil de 2331 h/an, vous est communiquée à titre indicatif.

Après analyse, il apparaît que l'investissement nécessaire à l'adaptation du réseau afin de pouvoir répondre complètement à votre demande, ne peut malheureusement être considéré comme économiquement justifié.

Nous vous informons qu'en application de l'AGW, nous avons communiqué cette étude préalable à la CWaPE, qui dispose globalement d'un délai de 60 jours pour communiquer au GRD ainsi qu'au producteur son avis sur l'analyse coût-bénéfice du projet et sur la nécessité d'éventuelles adaptations de réseau.

De votre côté vous disposez, si vous le souhaitez, d'un délai de 30 jours à compter de l'envoi de ce courrier pour être entendu par la CWaPE dans le cadre de cette procédure, et le cas échéant proposer des solutions alternatives.

Si cela ne vous paraît pas nécessaire, vous pouvez envoyer un mail pour en informer la CWaPE (cba@cwape.be) de sorte à raccourcir le délai de la procédure, en précisant le numéro de dossier 338716.

Au terme de celle-ci, nous vous enverrons une nouvelle version de votre contrat de raccordement, qui reprendra notamment les capacités permanentes et flexibles dont vous pourrez finalement disposer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, M. Henriët, l'assurance de notre considération distinguée.



Emmanuel HUBIN
Responsable Solution Technique
Raccordement & Power Quality - STVLT

Projet	24,99 MVA sur PO Thuillies
Demandeur	New Wind
Filière	Eolien
Puissance	24,99 MVA
Référence	338716
Description	Le poste HT/MT sera alimenté à l'horizon fin 2021 par 2 transfos de 40 MVA (limités en injection à 36 MVA)

Résultats Etude préalable (recommandations)	
Permanent	14,857 MVA
Flexible	10,13 MVA
Energie modulée/an	37,90 MWh
%age énergie modulée	0,07 %

Investissement envisagé pour l'analyse coût-bénéfice
Pour octroyer une capacité permanente à ce projet, il faudrait investir dans un 3eme transfo + 2eme cabine + travaux lignes (voir détail ELIA)

CONCLUSION DE L'ETUDE PREALABLE
L'investissement est considéré comme NON ÉCONOMIQUEMENT JUSTIFIÉ



Projet de parc éolien à Ragnies

Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance totale maximale de 16,8 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et de la pose de câbles électriques sur le territoire de la Commune de Thuin.

New Wind-SRL
Office Park—Avenue des Dessus de Lives, 2
B-5101 Namur (Loyers)
@ : newwind@icloud.com
Tél : +32 (0)81 20 66 53

Personne de contact :
Monsieur François Henriët
Responsable de projet
@ : fhenriet@icloud.com
Tél : +32 (0)473 91 95 48

Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance totale maximale de 16,8 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et de la pose de câbles électriques sur le territoire de la Commune de Thuin.



COMPOSITION DU DOSSIER

Formulaire général de demande de permis unique

Partie environnementale

- 1 Preuve de paiement du droit de dossier
- 2 Localisation du projet sur fond IGN au 1/10.000^{ème}
- 3 Extrait du plan cadastral
- 4 Plan descriptif de l'établissement
- 5 Note explicative de la demande de Permis Unique
- 6 Étude d'incidences sur l'Environnement
- 7 Mesures d'atténuation et de compensation
- 8 Réunion d'information du Public virtuelle
 1. Communes concernées
 2. Notification de l'auteur d'étude
 3. Invitations à la RIP
 4. Publicité dans la presse
 5. Liste des présences
 6. Présentation de la RIP
 7. Procès-Verbal de la RIP
 8. Courrier
- 9 Formulaire « Obstacle » et avis
- 10 Informations relatives aux conditions sectorielles
 1. Coût de démantèlement et composition massique
 2. Formulaire « Coordonnées » et avis
 3. Données relatives aux huiles
- 11 Tracé indicatif du raccordement externe

New Wind SRL

Office Park—Avenue des Dessus de Lives, 2

B-5101 Namur (Loyers)

@ : newwindb@icloud.com

Tél : +32 (0)81 20 66 53

Personne de contact :

Monsieur François Henriet

Responsable de projet

@ : fhenriet@icloud.com

Tél : +32 (0)473 91 95 48

Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance totale maximale de 16,8 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et de la pose de câbles électriques sur le territoire de la Commune de Thuin.



Partie urbanistique

- I. Formulaire(s) de demande de permis d'urbanisme
 - Annexe 6 - Modification sensible du relief du sol
 - Annexe 8 - Travaux techniques
- II. Annexes liées aux formulaires de demande
 - a. Plan de situation/ Contexte urbanistique et paysager
 - b. Reportage photographique
 - c. Plans d'implantation et visualisation du projet
 - d. BDES (Décret sol)
- III. Formulaire statistique
- IV. Formulaire d'exception PEB
- V. Avis des impétrants concernés sur la faisabilité technique du projet

New Wind SRL
Office Park—Avenue des Dessus de Livès, 2
B-5101 Namur (Loyers)
@ : newwindb@icloud.com
Tél : +32 (0)81 20 86 53

Personne de contact :
Monsieur François Henriet
Responsable de projet
@ : fhenriet@icloud.com
Tél : +32 (0)473 91 95 48

AVIS

AT.24.27.AV

Révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIÈRE-SOIGNIES et CHARLEROI visant l'inscription d'un périmètre de réservation pour l'implantation d'une liaison électrique de 380 kV entre Avelgem et Courcelles - projet "Boucle du Hainaut" à MONT-DE-L'ENCLUS, CELLES, FRASNES-LEZ-ANVAING, LEUZE-EN-HAINAUT, ATH, CHIEVRES, BRUGELETTE, LENS, SOIGNIES, BRAINE-LE-COMTE, ECAUSSINNES, SENEFFE, PONT-A-CELLES et COURCELLES – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1 complétée et phase 2)

Avis adopté le 23/02/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Elia Asset sa
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* Stratec
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du Code du développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 2/02/2024
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 20/02/2024

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Entre Mont-de-l'Enclus et Courcelles - zone agricole, zone forestière, zone d'espaces verts, zone d'habitat à caractère rural, zone d'activité économique mixte, zone de dépendance d'extraction, zone de parc. Autres zones < 5 ha
- *Affectations proposées :* Périmètre de réservation
- *Compensation :* /

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet prévoit l'inscription d'un périmètre de réservation qui court sur 84,8 km et qui présente une largeur moyenne de 200 m. En provenance du poste de transformation d'Avelgem, il commence à la frontière régionale, commune de Mont-de-l'Enclus, et rejoint le poste de Courcelles. Il est destiné à accueillir une ligne électrique aérienne à haute tension (380 kV), d'une capacité de 6 GW. Elle se composera de pylônes de 60 mètres de hauteur espacés de 350 à 400 mètres, de quatre conducteurs par phase (12 par terre), et de deux câbles de garde au sommet. Son tracé croise le canal Ath-Blaton, la ligne TGV, l'autoroute E429, diverses rues, routes, cours d'eau, et d'autres lignes électriques (70 et 150 kV). Il se trouve à 90 %, soit 1.538 ha, en zone agricole.

La Boucle du Hainaut a été inscrite au Plan de développement fédéral et dans la Déclaration de politique régionale de 2019 ; elle est prévue au Schéma de Développement Territorial (2019). Le besoin pour de telles infrastructures découle notamment du Clean Energy Package de la Commission européenne, traduite dans le Plan National Energie Climat 2021-2030. Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore, le réseau devra être mieux interconnecté avec tous nos pays limitrophes et le Royaume-Uni. Or, le maillage est actuellement insuffisant : il s'agit précisément, avec ce projet, de sécuriser les capacités de transport ouest-est dans le pays (parallèle avec la ligne Horta-Mercator en Flandre orientale).

Préambule

Le Pôle a remis un avis sur la phase I du projet le 27/10/2023 (Réf : AT.23.100.AV). Il a, à cette occasion :

- validé l'étude des besoins et le choix technologique de la ligne aérienne en courant alternatif ;
- demandé plus de précision quant à la méthodologie de sélection des alternatives de tracé, notamment sur la définition et l'objectivation des critères (contraintes), ainsi que sur la méthode de pondération ;
- demandé que le RIE esquisse un aperçu global des incidences de la révision de plan de secteur et renvoie, le cas échéant, à l'étude d'incidences sur l'environnement pour une analyse plus approfondie et ce, en justifiant ce choix.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1 complétée et phase 2) relatives au projet de révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIERE-SOIGNIES et CHARLEROI visant l'inscription d'un périmètre de réservation tenant lieu de tracé pour une liaison électrique haute tension entre Avelgem et Courcelles dans le cadre du projet « Boucle du Hainaut ».

Avant tout, le Pôle souligne à nouveau l'urgence de l'inscription du périmètre au plan de secteur et de la construction de la ligne, notamment pour le développement économique du Hainaut.

En ce qui concerne la Phase 1, la méthodologie de choix des tracés a été, comme demandé dans l'avis précédent du Pôle, complétée, détaillée et clarifiée : définition et objectivation des critères (contraintes), méthode de pondération de ceux-ci (tableau en fin de Phase 1, point 6.5 mis à jour). Pour le Pôle, le choix du poids des critères devrait être mieux expliqué.

A propos de la Phase 2, le Pôle salue de manière générale la qualité du rapport, son caractère approfondi et étayé, et notamment :

- La ventilation de l'évaluation environnementale entre les effets de l'inscription du périmètre, du chantier et de l'exploitation de la ligne ;
- L'aboutissement de l'analyse aux cartes de densité de contrainte par tronçon ;
- La partie « synthèses et conclusions », particulièrement limpide, la pertinence de l'analyse des tronçons retenus et des opportunités d'enfouissement, ainsi que la conclusion quant au périmètre de réservation recommandé ;
- La distinction entre les recommandations, qui relèvent de l'inscription du périmètre au plan de secteur, et les points d'attention, relatifs à la procédure ultérieure de la demande de permis et son étude d'incidences, comme le Pôle l'avait demandé dans son précédent avis ;
- Les annexes, qui apportent nombre d'informations intéressantes et présentées de manière pédagogique. Par exemple l'impact sur l'activité agricole (rapport ULg) ; les mesures d'accompagnement prévues par Elia à destination des riverains, entreprises et entreprises agricoles (indemnisation, revente, intégration paysagère...), les explications sur les champs électromagnétiques (note EMF) ... Le Pôle apprécie que ces documents répondent clairement à des questionnements exprimés lors de la RIP.

Le Pôle valide la méthodologie utilisée en Phase 2. Néanmoins, il émet deux remarques à son sujet :

- L'une formelle : après utilisation de l'algorithme de choix des segments, l'expertise doit intervenir (regard des spécialistes, visites de terrain...). Le Pôle souhaite que cette intervention soit mieux signalée et argumentée dans le rapport, à minima à chaque fois que le choix final s'éloigne du résultat algorithmique.
- L'autre de fond : lorsque des critères autres qu'environnementaux doivent intervenir, la méthodologie connaît une limite. Le Pôle pense ici au cas des alentours du parc d'activités de Soignies, où finalement sur base d'éléments techniques (présence de 3 éoliennes en fonctionnement et 3 futures autorisées via octroi de permis), un élargissement du périmètre de réservation est proposé par principe de précaution, au cas où un enfouissement devrait être envisagé. A ce sujet, le Pôle est d'avis :
 - o D'une part, que la présence d'éoliennes existantes ou autorisées ne peut pas justifier à elle seule l'enfouissement de la ligne ; et dès lors ne peut justifier l'élargissement du périmètre de réservation à cet endroit. Plus globalement, le Pôle attire l'attention sur les impacts au Plan de Secteur que l'inscription d'un tel périmètre de réservation élargi en son sein peut engendrer (gel du foncier avec frein au développement socio-économique et perte d'attractivité territoriale).
 - o D'autre part, que le RIE devrait se prononcer clairement sur le positionnement et la largeur du périmètre dans cette zone, comme il le fait pour les autres tronçons, sur base de critères environnementaux au sens large.

Enfin, le Pôle note et souhaite qu'à l'instar de ce que Elia prévoit d'ores et déjà dans sa note en termes d'indemnisations tant pour les citoyens que pour le secteur agricole, il puisse être fait également état d'un cadre s'agissant des indemnisations à considérer pour l'activité économique.

Plus généralement, le Pôle souligne l'importance pour le Gouvernement de fédérer la société autour de ce projet d'intérêt public par toutes les mesures de sensibilisation du public qu'il jugera pertinentes.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.


Samuël SAELENS
Président

ANNEXE IX – 8

8 Difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'étude d'incidences

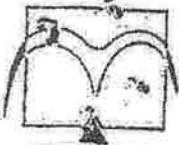
Annexes

8.1 Transfert siège social de CSD Ingénieurs Conseils

8.2 Siège social de New Wind et nomination de Monsieur Benoît Henriot comme administrateur

8.3 Comptes annuels de New Wind – exercice comptable 2022

8.4 Présentation de CSDINGENIEURS +, ingénieurs par nature, sur leur site internet



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22000996

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

24 DEC. 2021

Pour le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0432 892 291
Nom

(en entier) : **CSD Ingénieurs Conseils**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue des Dessus de Lèves(LO) 2 - 5101 Jambes**

Objet de l'acte : Siège social

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2021

L'assemblée décide, à l'unanimité de transférer le siège social à dater du 16 septembre 2021 à l'adresse
Avenue Prince de Liège, 72 à 5100 Jambes

L'assemblée mandate J.Jordens srl / Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces
décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22154786

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

19 DEC. 2022

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0808 271 702
Nom

(en entier) : **NEW WIND**

(en abrégé) :

ANNEXE IX - 8 - Piece 8.2

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue des Dessus de Lèves 2, 5101 Namur****Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur**

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 13 décembre 2022

I. Nomination d'un administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Benoît Henriët, né à Liège (Belgique), le 2 novembre 1973, ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de la publication, en tant qu'administrateur de la société.

Le mandat d'administrateur prend effet à dater du 13 décembre 2022 à 9h00, est exercé à titre gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026, qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'année 2026.

Les fonctions suivantes sont dès lors exercées au sein de la société :

- Monsieur Davide Franci, administrateur et président ;
- Monsieur Dioniso Fernandez Auray, administrateur-délégué ;
- Monsieur Benoît Henriët, administrateur.

Conformément à l'article 13 des statuts, sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Un administrateur peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

II. Pouvoirs pour les formalités de publication

L'actionnaire unique mandate Monsieur Alain Costantini et Monsieur Julian Delplanche, avocats, ayant leurs bureaux à 1435 Mont-Saint-Guibert, rue Emile Francqui 1, chacun avec pouvoir d'agir séparément, en vue de procéder aux formalités de publication requises en vertu des résolutions qui précèdent.

Alain Costantini
Avocat
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

ANNEXE IX-8

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

picard 8.3

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **NEW WIND**

Forme juridique : **SRL**

Adresse : **Avenue des Dessus de Lives(LO)**

N° : **2**

Boîte :

Code postal : **5101**

Commune : **Erpent**

Pays : **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet :

Adresse e-mail : **martin.delvaux@elawan.com**

Numéro d'entreprise

0808.271.702

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-10-2009

Ce dépôt concerne :

les **COMPTES ANNUELS** en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

30-06-2023

les **AUTRES DOCUMENTS**

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.6, C-cap 6.12, C-cap 6.14, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 10, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Henriet Benoit

Avenue des Dessus de Lèves 2

5101 LOYERS

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-12-13

Fin de mandat : 2026-06-30

Administrateur

Franci Davide

Calle Ombu 3 10

28045 MADRID

ESPAGNE

Début de mandat : 2021-10-27

Fin de mandat : 2026-06-30

Président du Conseil d'Administration

Fernandez Auray Dionisio

Calle Ombu 3 10

28045 MADRID

ESPAGNE

Début de mandat : 2018-10-05

Fin de mandat : 2026-06-30

Administrateur délégué

EY Reviseurs d'entreprises (B00160)

0446334711

Liège Office Centre, rue des Guillemins 129 3

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-28

Fin de mandat : 2026-06-30

Réviseur d'entreprises

VAN CALLEMONT Emilie (A02611)

Réviseur d'entreprise

Liège Office Centre, rue des Guillemins 129 3

4000 Liège

BELGIQUE

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES				
Dettes à plus d'un an				
Dettes financières	6.9	17/49	3.832.931	3.750.076
Emprunts subordonnés		17		
Emprunts obligataires non subordonnés		170/4		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		170		
Etablissements de crédit		171		
Autres emprunts		172		
Dettes commerciales		173		
Fournisseurs		174		
Effets à payer		175		
Acomptes sur commandes		1750		
Autres dettes		1751		
		176		
		176/2		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.746.406	3.738.444
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	179.109	325.324
Fournisseurs		440/4	179.109	325.324
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		48		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	329.333	158.000
Impôts		460/3	329.333	158.000
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	3.237.964	3.255.120
Comptes de régularisation	6.9	492/3	88.525	11.632
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.653.861	4.208.676

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ELAWAN ENERGY SL
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
B85146215
Calle Ombu 3 10
28045 MADRID
ESPAGNE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ELAWAN ENERGY SL
Calle Ombu 3 10
28045 MADRID
ESPAGNE

NEW WIND SRL
Avenue des Dessus de Lives, 2
5101 Namur (Loyers)

Numéro d'entreprise : 0808.271.702
RPM : Namur
TVA : BE 0808.271.702

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURÉ
AU 31 DECEMBRE 2022

Les administrateurs ont l'honneur de vous présenter leur rapport de gestion relatif à l'exercice social du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de vous soumettre pour approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

1. Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

1.1 Evolution des affaires, des résultats et de la situation de la société

L'exercice social écoulé s'est soldé par un bénéfice de l'exercice de EUR 362.329,34. Le bénéfice reporté s'élève à EUR 710.929,59 au 31 décembre 2022.

L'activité 2022 s'est poursuivie comme les années antérieures mais avec un nombre important de dossiers déposés aux diverses administrations concernées, Liège, Namur et Charleroi.

Ce sont sept dossiers qui ont été déposés courant 2021-2022 pour approximativement 85 Mw.

Cette accumulation de dossiers en 2022, pour une équipe terrain composée de 3 personnes, est le résultat des recherches menées de 2018 à 2022 pour lesquelles les bureaux d'études n'ont pas, pour cause d'excès de travail, donné réponse en 2022. Ceci explique le nombre important de dossiers déposés en 2019-2022. Les administrateurs estiment, conformément aux règles d'évaluation, que la valeur nette de réalisation des stocks est supérieure à la valeur nette comptable au 31 décembre 2022, à savoir EUR 4.438.147. Même si tous les projets en cours n'aboutiront pas nécessairement à la construction effective d'un parc, le nombre de dossiers en phase finale, notamment en 2022, justifie l'évaluation des administrateurs.

1.2 Indicateurs clés de performance de nature financière ou non financière

La société n'a pas d'informations particulières à mentionner en matière de performance de nature financière ou non financière.

1.3 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

La société n'a pas d'informations particulières à mentionner en matière d'environnement et de personnel.

1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Voir point 1.1 ci-dessus et point 3 ci-dessous.

2. **Événements importants depuis la clôture de l'exercice social**

La société n'a pas d'événements particuliers à mentionner depuis la clôture de l'exercice social. En effet, compte tenu de la nature de l'activité de la société, l'épidémie du virus COVID-19 au début de l'année 2021 n'est pas susceptible d'avoir une influence significative sur notre performance financière pour 2022 et sur l'évaluation de certains actifs et passifs.

3. **Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Compte tenu de la nature de son activité, à savoir le développement de projets de parc éolien, la société est très fortement influencée par le taux de succès des projets en développement.

4. **Recherche et développement**

La société se réfère aux observations effectuées sous le point 1.1 ci-avant.

5. **Succursales**

La société n'a pas ouvert de succursales au cours de l'exercice social écoulé.

6. **Missions spéciales confiées au commissaire et prestations liées**

Il n'a pas été confié de missions particulières au commissaire au cours de l'exercice social écoulé.

7. **Utilisation d'instruments financiers**

Au cours de l'exercice social écoulé, la société n'a utilisé aucun instrument financier.

8. **Affectation du résultat**

Il ressort des comptes annuels que la société a enregistré un bénéfice de l'exercice de EUR 362.329,34. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice à affecter :	EUR	362.329,34
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR	348.600,25
Bénéfice à reporter :	EUR	710.929,59

9. **Décharge aux administrateurs et au commissaire**

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de bien vouloir donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Un exemplaire du présent rapport sera déposé conformément aux dispositions légales et un deuxième exemplaire sera conservé au siège social.

Le 14 juin 2023

Pour l'organe d'administration,



Dionisio Fernandez Auray
Administrateur

Service d'urgence CSD 24h/7j pour les événements naturels ou accidents chimiques (en Suisse) :
058/678 84 82 (en savoir plus)

CSD INGENIEURS+ ANNEXE IX-8 - Page 8.4

INGÉNIEUX PAR NATURE

Succursales

Namur

Etabli en Belgique depuis 1988, le bureau CSD Ingénieurs-Conseils, établi sur trois sites à Namur, Liège et Bruxelles, est aujourd'hui particulièrement reconnu par ses clients privés et publics dans les domaines suivants:

Environnement

- Evaluations environnementales de plans et projets (études et rapports d'incidences)
- Etudes acoustiques
- Etudes de mobilité
- Biodiversité, Gestion et aménagement des milieux naturels, Evaluations Natura 2000
- Hydrologie et lutte contre les inondations
- Permis d'environnement, Due diligence environnemental
- Accompagnement environnemental de projets et conseils en développement durable.
- Prélèvements et quantification des odeurs
- Modélisation de dispersion des polluants atmosphériques

Sites et sols pollués

- Investigations de sites
- Plans d'assainissement.
- Suivi de travaux d'assainissement.

Construction & Energie

- Techniques spéciales
- Stabilité
- Responsable PEB
- Certifications BREEAM, LEED, HQE
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations d'ingénierie en construction durable : concepts énergétiques, modélisations thermiques-dynamiques, modélisations d'éclairage, analyses LCA, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- Audits et optimisation énergétiques.

Energie éolienne

- Etudes de faisabilité
- Etudes d'incidences
- Suivis acoustiques post-implantation
- Expertises dans le domaine de l'avifaune et des chiroptères.

Pour mener à bien ses missions, CSD dispose des agréments suivants:

- Auteur d'études d'incidences (Wallonie & Bruxelles)
- Responsable PEB (Wallonie & Bruxelles)
- Auditeur AMURE/UREBA (Wallonie)
- Auditeur énergétique PAE (Wallonie&Bruxelles)
- Assesseur BREEAM
- Expert en acoustique (Wallonie)
- Expert en pollution des sols (Wallonie & Bruxelles)
- Auteur de schémas de structure communaux et de règlement communaux d'urbanisme (Wallonie)
- Coordinateur sécurité-santé (Wallonie & Bruxelles).
- Laboratoire d'olfactométrie (odeurs)
- Expert odeurs et qualité de l'air

PERSONNE(S) DE CONTACT

Ce site utilise des cookies pour analyser le trafic des utilisateurs en respectant notre politique de protection des données. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies.

X

Ce site utilise des cookies pour analyser le trafic des utilisateurs en respectant notre politique de protection des données. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies.

X

Service d'urgence CSD 24h/7j pour les événements naturels ou accidents chimiques (en Suisse) :
058/678 84 82 (en savoir plus)

CSD INGÉNIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

Assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et direction générale des travaux (DGT)

Les projets complexes de longue durée demandent les compétences et expériences de différents experts. Nous pilotons et soutenons les activités de construction de bâtiments et d'infrastructures dans votre région grâce à un réseau d'agences dense.

Au niveau de la construction et de l'infrastructure nous assumons la fonction de bureau d'assistance au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la gestion de projet pour le MO dans toutes les phases d'un projet de construction, même si la complexité du projet est élevée. La gestion et le controlling du projet ainsi que la gestion de la qualité du projet (PQM) font partie de nos services. Lorsqu'il s'agit de constructions existantes, nous analysons l'état de l'objet, planifions et réalisons des mesures d'assainissement ainsi que la planification d'investissement correspondante. Lorsque vous constatez des défauts de construction, nous effectuons des audits et des expertises pour vous (voir également notre prestation "expertises et médiation").

Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et direction générale des travaux (DGT) pour les projets de bâtiments

Chez CSD INGÉNIEURS SA nous sommes d'avis qu'un projet bien organisé est gage de réussite. Nos experts accompagnent le maître d'ouvrage dans la définition des objectifs et de planification du projet en passant par le suivi de réalisation jusqu'à son achèvement, tout en assurant la conformité des études aux normes et réglementations en vigueur. Nous élaborons des appels d'offres publics et privés, organisons des réunions du projet, négocions ainsi qu'aidons à l'acquisition de terrains. Nos ingénieurs garantissent la gestion de la documentation, dont la budgétisation, le reporting d'investissement, le contrôle des coûts, l'établissement de factures, le débriefing et le rapport final. La prise en charge de l'organisation de concours d'architecture est également possible.

Des contrôles de qualité sont effectués en plus du suivi de la réception d'ouvrage. Nos experts analysent et mettent en place des stratégies concernant la gestion des risques. Ils assurent également le respect des coûts, de la qualité et des délais.

Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) direction générale des travaux (DGT) pour les projets d'infrastructures

Les prestations dans le domaine de bâtiments sont également valables pour le domaine d'infrastructures. En complément, CSD INGÉNIEURS SA s'occupe de la gestion du trafic, du service de piquet, de la coordination de l'exploitation ainsi que de la coordination avec les autorités. Nous accompagnons nos clients dans l'acquisition de terrain ou de l'utilisation temporaire de terrain et élaborons des concepts d'urgence pour les chantiers. Par ailleurs, nous participons à la formation des entrepreneurs.

Consultez notre brochure « toute l'ingénierie pour l'infrastructure, la route et le rail »

